

Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 11 octobre 2013, 19h00.

Présents : M. CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, M. GRILLON Hubert, Mme NANDROT Anic, Mme GUERY JALMAIN Nicole, Mme RAPEAU Lydie, M. GERMAIN Thierry, Mme BOUHOURE Henriette, M. DHOMPS Jacques, Mme DESTREM Michèle

Représentés : Mme PASQUIER Michèle représentée par M. FLOUZAT Roland
Mme SPALKE Mireille représentée par M. DHOMPS Jacques
Mme CHARUA Josette représentée par Mme DESTREM Michèle

Absents : M. LHAUTE Sylvain, Mme LECORDIER Denise

Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Mme NANDROT Anic

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne se représentera pas aux élections municipales de mars 2014.

Lecture du cahier de délibérations et signatures

1- Approbation des rapports 2011 et 2012 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement (RPQS) :

Monsieur le Maire donne lecture des RPQS de l'eau et de l'assainissement 2011 et 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces rapports.

2- Modification des statuts du Syndicat d'Énergie du Cher :

Le comité syndical du SDE 18 (Syndicat Départemental d'Énergie du Cher) a délibéré le 3 juillet 2013 pour une extension de compétence relative aux infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Il convient à chaque adhérent du syndicat d'accepter ou non cette nouvelle compétence. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette prise de compétence nouvelle.

3- Choix d'entreprises pour travaux à mener :

- a. De voirie, à l'entrée du lotissement des Bâtis : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MERLOT TP pour un montant de 2 750,00 € HT pour la réalisation d'un passage protégé accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- b. De voirie également à l'entrée du chemin reliant la rue du Stade à la rue Édouard Bougrat : Monsieur le Maire présente au conseil la nécessité de réaliser une partie de voie pour desservir une habitation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise MERLOT TP pour un montant de 3 919,20 € HT
- c. De peinture d'une salle de classe à l'école primaire : Pour la réfection de cette classe, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise AIR pour un montant de 3 376.06 € TTC.

4- Choix de fournisseurs pour l'achat :

- a. D'une cuve de carburant : Pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation qui impose d'utiliser un nouveau carburant (gasoil non routier) pour les tracteurs communaux, il y a lieu de s'équiper d'une nouvelle cuve. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de COMI ELEC pour un montant de 1 352.68 € TTC.
- b. D'une auto laveuse : La machine équipant la salle des fêtes est vétuste et doit être remplacée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'offre de la société CHRISTIN pour la fourniture d'une auto laveuse NOVA pour un montant de 2 950,00 € HT.

5- Virements de crédits :

- a. Au service de l'assainissement : Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour affecter au service assainissement le salaire du fontainier pour 8h par semaine pour l'année 2013. Il vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :
 - I - Crédits à diminuer : chapitre 12, art 621 : - 6000 €
 - II - Crédits à augmenter : chapitre 11, art 611 : + 900 €, art 6061 : + 700 €, art 615 : + 3 488 €,
chapitre 12, art 622 : + 600 €,
chapitre 14, art 706129 : +312 €
- b. Au budget général : Pour inscrire l'aménagement du centre-bourg réalisé en 2009 en opération patrimoniale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants :
 - I - Crédits à diminuer : Chapitre 21, art 2152 : - 18 383 €
 - II - Crédits à augmenter : chapitre 041, art 2152 : + 18 383 €

6- Contribution au Fonds de Solidarité Logement :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au financement du Fonds Départemental de Solidarité Logement à hauteur de 1,98 € par foyer au titre du logement, de 0,64 € au titre de l'énergie et de 0,22 € au titre de l'eau.

7- Liquidation du syndicat de perception Sancergues-Étréchy : oui à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer pour approuver les conditions de liquidation du syndicat de perception de Sancergues-Étréchy. Le Conseil Municipal approuve ces conditions à l'unanimité qui visent à transférer en pleine propriété à la commune de Sancergues l'actif et le passif du syndicat.

8- Questions diverses :

- a. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement pour une durée de cinq ans d'une Convention d'Occupation Temporaire avec VNF concernant le passage des eaux pluviales le long du canal tarif précédent.
- b. Monsieur le Maire informe le conseil du coût du bornage effectué pour régulariser la limite de terrain d'un administré et qui s'est monté à 449,93 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce montant à l'unanimité.

- c. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public seront reportés en 2014 car l'enveloppe dédiée par le SDE est épuisée pour 2013.
- d. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer maintenant sur la durée d'amortissement des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public qui seront réalisés en 2014. Une majorité du conseil est hostile à cette proposition. Monsieur le Maire fait procéder au vote qui se solde par 3 voix pour, 7 voix contre, 3 abstentions. Cette délibération n'est pas adoptée.
- e. Les travaux de réparation sur le palier d'une cloche de l'église sont en cours.
- f. Suite à la pose du radar pédagogique rue du Port en juillet, les résultats montrent dans les deux sens de circulation, respectivement 22% et 26% des automobilistes en excès de vitesse dont 0,6% et 1% à une vitesse supérieure à 70 km/h. Une nouvelle phase de mesure est en cours pour obtenir des résultats hors vacances scolaires.
- g. Une réunion aura lieu le mardi 22 octobre à 14h avec le cabinet SOMIVAL qui présentera les résultats de son étude concernant le projet d'école.
- h. Un marché s'installe à nouveau le mardi sur la place de l'église, à l'initiative de M. PINTO DOS SANTOS, commerçant marseillais de fruits et légumes. Messieurs Grillon et Dhomps rédigeront une information de la population qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres de Marseilles-lès-Aubigny, Cours-les-Barres et Beffes.
- i. Monsieur le Maire fait le bilan de la soirée du 14 septembre, où avait lieu un spectacle pour les journées du patrimoine. Celui-ci s'est déroulé sous une pluie ininterrompue mais a quand même rassemblé une soixantaine de personnes.
- j. Les prochaines commémorations se dérouleront le 11 novembre pour la célébration de la fin de la guerre de 1914/1918 et le 17 novembre pour le souvenir de Roland Champenier. Rassemblement place de l'Église à 10h45 le 11 novembre et rue de Loire à 10h45 le 17 novembre.
- k. Le spectacle de Noël organisé par la municipalité aura lieu le jeudi 19 décembre à 14h00, pendant le temps scolaire. Les parents seront invités à 16h.
- l. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par le Docteur Michel Dutreuil, annonçant son arrêt d'activité le 1^{er} janvier 2014.
- m. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des courriers de remerciements adressés par Le club des Pingouins Marseillais et par le comité départemental des associations de la Résistance pour le soutien apporté.
- n. M. GRILLON Hubert informe le Conseil Municipal de la soirée organisée samedi à Jouet-sur-l'Aubois contre la mucoviscidose par des associations de Jouet-sur-l'Aubois.

- o. Une réunion concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sera tenue après l'élection des nouveaux parents d'élèves.
- p. M. GRILLON s'insurge contre la diffusion d'un tract par une conseillère à propos du dépôt de pain et qui diffusait des mensonges. Il propose qu'un dépôt de pain soit tenu par un employé communal. Après vive discussion, ce projet sera étudié. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il recevra la semaine prochaine une personne qui a un projet à la boulangerie. Il est souhaitable d'attendre d'en savoir plus.
- q. M. Dhomps demande à Monsieur le Maire de revenir sur une décision de police concernant l'urbanisme. Monsieur le Maire répond que la suite donnée à ce dossier ne lui appartient plus mais est entre les mains du Procureur de la République.
- r. Mme BOUHOIR Henriette demande si quelqu'un a une solution pour pallier au départ du docteur Dutreuil. M. DHOMPS déclare que l'on peut demander à un des médecins installés à Torteron de s'installer à Marseilles-lès-Aubigny. Monsieur le Maire déclare qu'il serait singulier de voir ceux qui ont pétitionné contre sa venue il y a deux ans effectuer cette démarche aujourd'hui. De toute façon, cette question est de la compétence de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

Fin de séance à 20h55.

